

Une démarche d'analyse systémique pour appréhender l'économie sociale et solidaire au sein du système économique

Odile Castel

Université de Rennes 1

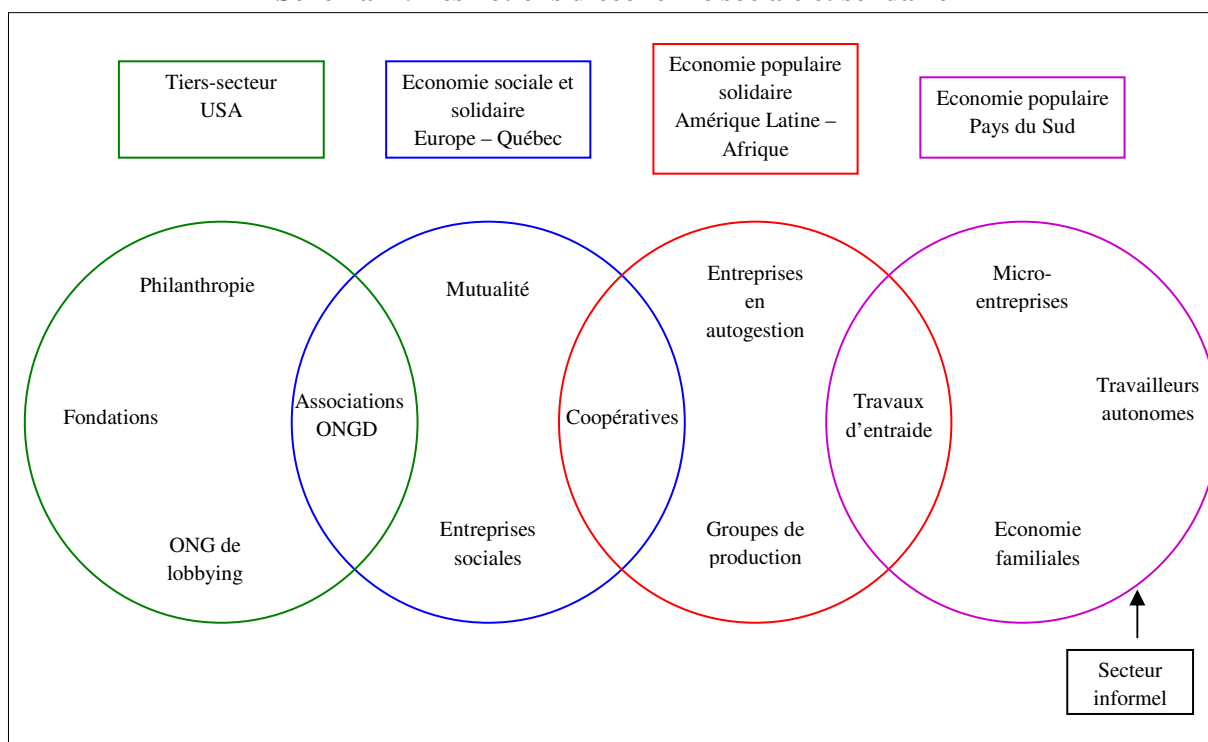
CREM

Mon postulat de départ est que l'économie est un système, un système étant « un ensemble d'éléments en interaction dynamique, organisés en fonction d'une finalité » (De Rosnay, 1975, p.101). La finalité de l'économie est la satisfaction des besoins matériels des individus formant société, l'économie n'est alors qu'un sous-système du système de niveau hiérarchique supérieur « la société ». Ses éléments sont les activités économiques.

Les systèmes sociaux dont fait partie l'économie ont des éléments non-homogènes. Il existe donc différents types d'activités économiques : les activités économiques capitalistes, les activités économiques étatiques et les activités sociales et solidaires. Ces types d'activités forment autant de sous-systèmes, d'espaces différents du système économique.

S'il y a un accord sur ce que sont les activités économiques capitalistes, sur ce que sont les activités économiques étatiques, il n'en va pas de même pour les activités sociales et solidaires. Selon les contextes socio-économiques, les auteurs n'incluent pas les mêmes choses dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) d'où le développement de nombreuses notions différentes : tiers-secteur, économie sociale, nouvelle économie sociale, économie solidaire, économie sociale et solidaire, économie populaire solidaire (Schéma 1).

Schéma 1 : Les notions d'économie sociale et solidaire



Sources : Inacio Gaiger (2004), table ronde : Les rapports au marché et à l'action publique : penser l'avenir, CNAM, Paris.

Il ne s'agit pas ici de discuter ces différentes classifications, mais de toutes les prendre en compte. Aussi dans ce texte, la notion d'ESS sera-t-elle utilisée dans un sens très large allant du tiers-secteur à l'économie populaire solidaire en passant par l'économie sociale et solidaire.

Ce texte a l'ambition de mobiliser une méthode particulière l'analyse systémique utilisée depuis longtemps dans les sciences aussi bien en biologie qu'en sociologie. Elle semble être un outil intéressant pour l'analyse de l'ESS, car elle permet la prise en compte du jeu complexe des interactions dynamiques des éléments d'un système. L'analyse systémique nous apprend qu'un système peut être décrit sous deux aspects : sous son aspect structurel et sous son aspect fonctionnel. Nous allons donc tenter ici de décrire le système économique sous des deux aspects.

La première partie nous permettra d'appréhender le système économique sous son aspect structurel et de mesurer la place de l'ESS dans le système économique, ce qui nous amènera à discuter de la raison d'être de l'ESS qui n'est pas à mon avis que le résultat des défaillances du « marché » ou de la puissance publique. J'essaierai de montrer que l'ESS relève d'abord d'un projet politique comme les autres espaces du système économique. Les différents projets politiques sont en concurrence au sein du système économique.

La deuxième partie portera sur l'aspect fonctionnel du système économique nous permettant de d'aborder le rôle de l'ESS dans le système économique. Les activités sociales et solidaires entretiennent des interactions de concurrence et/ou de coopération avec les activités économiques capitalistes et étatiques, il en résulte un jeu complexe qui conditionne le fonctionnement du système économique pris dans sa globalité. La logique solidaire dont est porteuse l'ESS à toute sa place dans ce jeu complexe, mais il est largement dominé par la logique capitaliste.

L'espace des activités de l'ESS est-il un sous-système du système économique ?

1. Les fondements des activités économiques : éléments du système économiques

Sous son aspect structurel, le système économique est formé de trois grands espaces qui se chevauchent. Si l'on croise ces trois espaces avec la sphère du marché, on observe 9 cas possibles d'activités économiques, certaines d'entre-elles forment l'ESS. Quelle est la raison d'être de l'ESS et quelle est sa place dans le système économique ?

1.1. Les 3 espaces du système économique et ses 9 types d'activités économiques

Trois grands motifs relevant des principes de comportement économique de Polanyi (Polanyi, (1957) 1975) fondent la mise en œuvre d'activités économiques par des individus ou groupe d'individus : L'enrichissement personnel, le partage et la solidarité.

L'enrichissement personnel se réalise par la maximisation du profit qui est le principe selon lequel un entrepreneur (propriétaire des moyens de production) investit dans la production de biens et de services, afin d'en dégager un profit le plus élevé possible. Pour cela, il doit vendre sa production sur le marché, où il la valorise à sa valeur d'échange, mais une condition est nécessaire que son offre corresponde à une demande solvable. C'est le motif qui fonde les activités capitalistes.

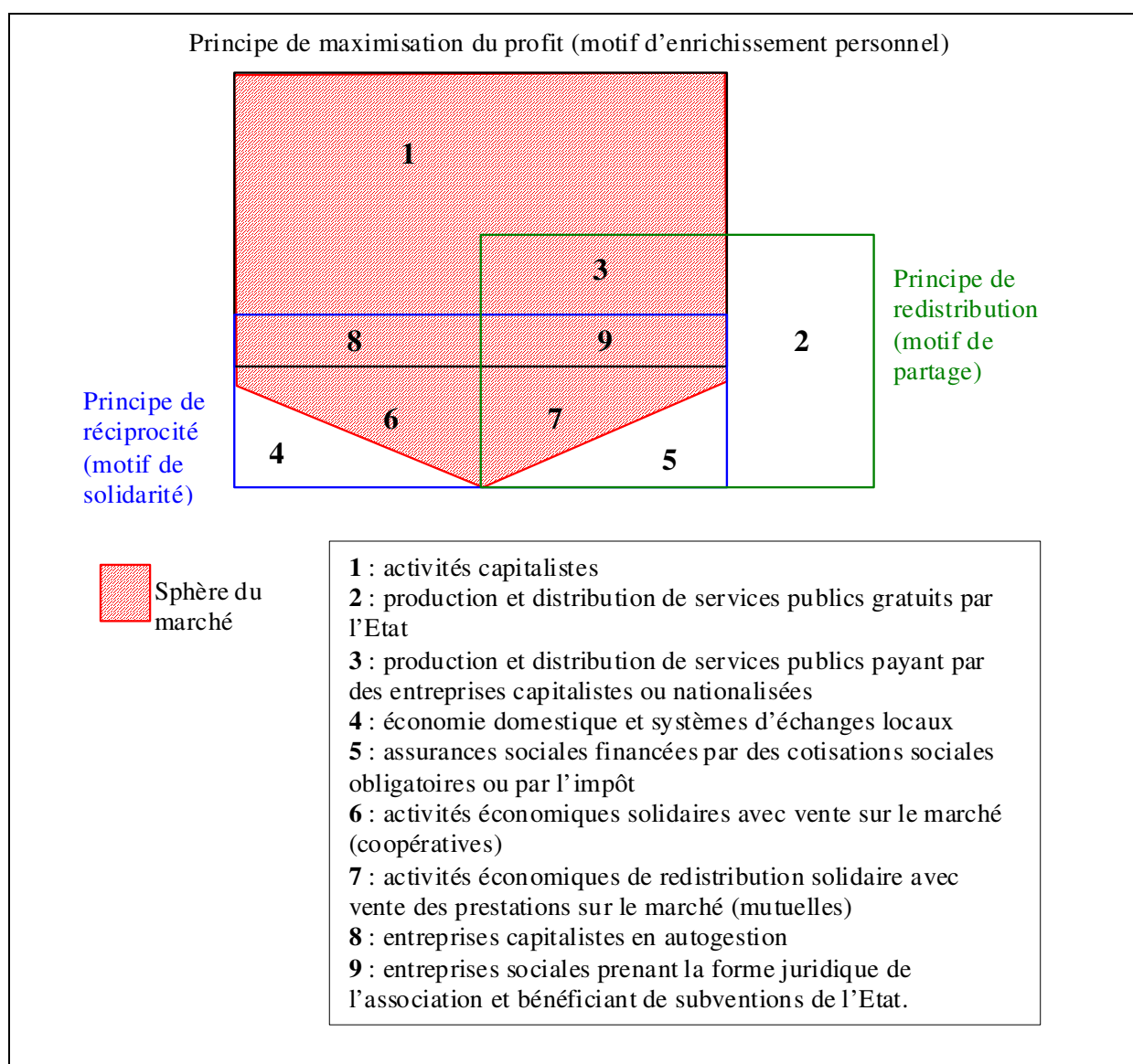
Le partage se réalise par la redistribution qui est le principe selon lequel la production de biens et de services est réalisée dans le but de la partager entre tous les membres d'une population. Elle suppose l'existence d'une autorité, souvent l'État, qui collecte les impôts et distribue de façon équitable des prestations sociales et des services publics gratuits. Mais, « la redistribution peut également être pratiquée dans un groupe moins important que la société globale, indépendamment de la manière dont l'économie est intégrée dans son ensemble ». (K. Polanyi, (1957) 1975) C'est le motif qui fonde la

production et la distribution de services publics, réalisées par l'État, mais aussi les activités de protection des personnes et des biens des mutuelles.

La solidarité se réalise par la réciprocité qui est le principe par lequel la production est donnée à d'autres dans un esprit de solidarité, c'est-à-dire dans le cadre d'une relation entre personnes ayant conscience d'une communauté d'intérêts qui entraîne l'obligation morale de ne pas desservir les autres. C'est le travail pour soi, pour sa famille, pour ces amis. Au travers d'une suite durable de dons, la production donnée est valorisée à sa valeur d'usage ou symbolique. C'est le motif qui fonde les activités des coopératives et des associations.

Si l'on croise ces trois principes avec la sphère du marché (lieu de valorisation de la production à sa valeur marchande), on obtient alors 9 cas possibles d'activités économiques.

Schéma 2 : Les activités économiques

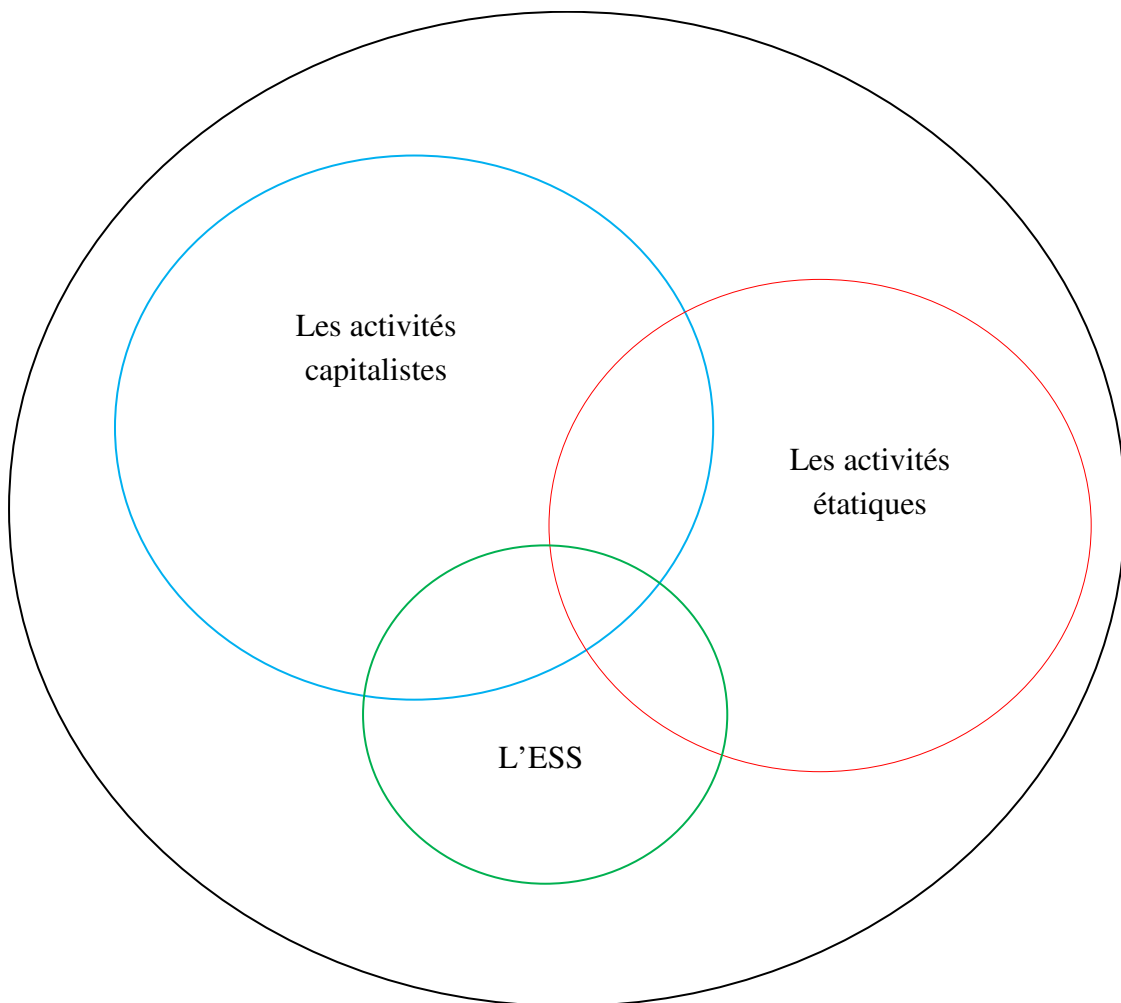


Si comme l'a écrit Jean-Louis Lavigne (2000), nous considérons l'ESS comme « l'ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagement citoyens », alors l'ESS

regroupe les activités de la zone 4 (les système d'échange locaux et les groupes d'entraide), de la zone 6 (les coopératives et les groupes de production), de la zone 7 (les mutuelles de santé, d'assurance, de microcrédit et d'épargne), de la zone 8 (les entreprises en autogestion, les filiales à but lucratif mais détenues par des organisations à but non lucratif) et de la zone 9 (les entreprises sociales).

Le fondement des activités économiques diffère donc fortement d'un type d'activités à l'autre, mais en se juxtaposant, puisque les grands principes de comportement économique ne sont pas antinomiques. Ainsi les intersections entre les sous-systèmes de l'économie sont loin d'être vides. En d'autres termes les différents espaces de l'économie se chevauchent, il n'y a pas d'exclusivité de tel ou tel espace.

Schéma 3 : les espaces du système économique



1.2. La raison d'être de l'économie sociale et solidaire

Pour de nombreux auteurs, dans le système économique, la raison d'être de l'ESS serait de pallier les défaillances des activités capitalistes et des activités étatiques : « une telle expression désigne les pratiques socio-économiques dont la finalité n'est pas la maximisation du profit, mais la réponse à des besoins tant sociaux qu'environnementaux non satisfaits par le marché ou la puissance publique » (Jean-Paul Maréchal, 2001, p.173) ; « Face à ce double échec - du marché et de l'état - on peut alors

expliquer la présence d'organisations privées sans but lucratif » (Marthe Nyssens, 2008, p : 29-51). Ce serait d'après Nyssens, l'argument principal des théories de la demande.

Mais si l'on adopte une vision la plus large possible de l'ESS en y intégrant aussi les entreprises en autogestion, les groupes de production, les travaux d'entraide, les coopératives et les mutuelles et que l'on ne la limite pas aux associations mettant en œuvre des activités économiques, il devient évident que la raison d'être des activités de l'ESS n'est pas uniquement les défaillances des activités capitalistes et étatiques.

La raison principale de l'ESS est alors et avant tout idéologique et politique. Ceux qui développent des activités de l'ESS rejettent la logique de fonctionnement des activités capitaliste et étatiques. Ils préfèrent une propriété collective des moyens de production à une organisation où le profit est distribué en fonction de la part détenu du capital par des actionnaires. Ils souhaitent un processus de décision démocratique au sein de l'activité, ils refusent d'être dépendant des décisions des actionnaires et/ou d'une bureaucratie. Ils appellent de leurs vœux la participation effective et active de toutes les parties prenantes à la prise de décision. Ils mettent au cœur de leur activité économique la coopération plutôt que la concurrence... Si l'ESS n'arrive pas à atteindre parfaitement tous ces objectifs, elle n'en est pas moins un projet politique.

Ainsi l'ESS ne peut pas être cantonnée dans le soi-disant rôle de palliatif des défaillances des activités capitalistes et étatiques. Elle répond à un projet politique porté par des citoyens, au même titre que les activités capitalistes et les activités étatiques, car elles aussi sont porteuses d'un projet politique. Trois grands projets politiques sont donc présents dans le système économique : le libéralisme et l'individualisme méthodologique soubassement des activités capitalistes ; servir l'intérêt général et la planification soubassement des activités étatiques ; la solidarité et la coopération soubassement des activités de l'ESS.

Actuellement, la planification n'est plus vraiment au goût du jour, même si l'Etat reste le garant de l'intérêt général d'où l'existence d'importantes activités économiques étatiques. Le projet politique libéral s'est nettement réaffirmé depuis les années 1980, impulsant un développement mondial des activités économiques capitalistes. La solidarité et la coopération ont dû mal à trouver leur place face au rouleau compresseur du libéralisme. Cependant, ce projet politique est bien là permettant à l'ESS de trouver sa place dans le système économique.

1.3. La place de l'économie sociale et solidaire

Le système économique n'est pas isolé, il rentre en interactions dynamiques avec d'autres systèmes : le système politique, le système sociale, le système de « valeurs »... L'ensemble des interactions dynamiques entre ces différents systèmes permet l'émergence dans système de niveau hiérarchique supérieur : le système « société ». Au sein du système « société », le système économique, et par la même ses trois espaces, sont fortement influencés par ce qui se passe dans les autres sous-systèmes et influence en retour les autres sous-systèmes. Dans ce jeu complexe quelle peut donc être la place de l'ESS ?

Parmi les sous-systèmes du système « société », le système de « valeurs » a une place particulière. C'est en son sein que se réalise la hiérarchisation des valeurs dans la société, sa finalité étant l'adoption et l'acceptation par les citoyens d'un projet politique pour leur société. Le projet politique défini par le système de « valeurs » va déterminer l'organisation politique, l'organisation sociale et l'organisation économique de la société considérée. Dans la société mondialisée et dans la plus part des sociétés nationales, le projet politique d'inspiration libérale est actuellement largement dominant,

permettant un développement sans précédent des activités économiques capitalistes à l'échelle mondiale et le renforcement de ces activités au plan national. Par contre, à des échelles géographiques plus petite, certaines sociétés micro-locales, locales, voire régionales privilégient dans leur système de « valeurs » un projet politique plus solidaire, plus coopératif, plus démocratique. Dans ces territoires, émergent et se développent une organisation sociale plus fraternelle et une organisation politique plus démocratique qui favorisent le développement des activités de l'ESS. En rétroaction, ces activités économiques renforcent les liens sociaux et la démocratie.

Au Nord comme au Sud, dans les zones urbaines comme dans les zones rurales de telles sociétés existent. Par exemple : des zones rurales au Mali sont animées par des coopératives de petits producteurs agricoles, des groupes d'entraide pour les travaux communautaires, des caisses mutuelles d'épargne et de crédit, des banques coopératives de semences, une démocratie participative dans la définition des plans de développement communaux. Des zones urbaines des grandes villes du Sud sont animées par un vaste réseau de groupe de femmes et la structure démocratique des associations de quartier : Villa el Salvador bidonville de 350 000 habitants, en banlieue de Lima, devenu une municipalité, se caractérise par son haut degré d'organisation sociale (plus de 3000 associations de quartier) et par son parc industriel cogéré par la municipalité et les associations locales d'entrepreneurs dont l'objectif est de promouvoir l'installation et le développement de projets de petites entreprises en leur fournissant une infrastructure de base et une assistance technique. Pour cela, il a incité les artisans de la production locale à s'organiser par champs professionnels au sein d'entreprises débordant le seul cadre familial et à mettre en commun leurs achats, leur équipement et la commercialisation de leurs produits. En 2002, sur une population active de 100 000 habitants, Villa el Salvador regroupait dans son parc industriel 30 000 postes de travail distribués dans 8 000 petites et micro-entreprises. (Louis Favreau et al, 2002, p.107). Au Nord, des quartiers populaires sont animés par des régies de quartiers, des laveries collectives, des restaurants associatifs, de multiples associations, notamment des systèmes de vente directe permettant de renouveler les liens sociaux entre consommateurs urbains et producteurs agricoles. Enfin, des zones rurales au Nord sont animées par des groupements d'agriculteurs familiaux pratiquant la vente directe et collective de leur production, assurant par leurs associations l'animation socioculturelle de leur territoire et renouvelant en profondeur les relations entre eux et les néo-ruraux.

Les expériences au Sud semblent plus abouties que celles du Nord, car elles arrivent à mettre en œuvre une vraie démocratie participative, alors que celles du Nord restent sur des schémas de démocratie représentative, les contextes nationaux expliquant largement cette observation.

Ainsi, la place des activités de l'ESS dans le système économique est largement liée au projet politique défini dans le système de « valeurs » de la société considérée. Les acteurs de base du système de « valeurs » sont les citoyens et leurs mouvements sociaux (réactionnaires, conservateurs, progressistes et révolutionnaires). Le cloisonnement entre les citoyens qui s'engagent dans des activités de l'ESS et les mouvements sociaux progressistes et révolutionnaires freine de façon non négligeable la montée en puissance des activités de l'ESS. En effet, de nombreux citoyens engagés dans ces activités refusent l'activisme politique et de nombreux militants considèrent les activités de l'ESS comme non porteuses de changement social et politique. Construire un dialogue entre eux est un premier pas vers une plus grande place des activités de l'ESS dans le système économique.

La description du système économique sous son aspect structurel, nous a permis de mettre en évidence l'existence d'activités de l'ESS, de montrer que sa raison d'être est un projet politique et que sa place dans le système économique est largement influencée par le système de « valeurs » de la société

considérée. Mais quel est le rôle de l'ESS dans le système économique ? Pour répondre à cette nouvelle question, il est indispensable de décrire le système économique sous son aspect fonctionnel.

2. Les interactions dynamiques entre les activités économiques : un jeu complexe

Au sein du système économique, les activités quelque soit l'espace dont elles relèvent sont en interaction dynamique, c'est-à-dire qu'elles entretiennent entre elles des actions réciproques évoluant au cours du temps et en fonction du contexte. Dans ce jeu complexe d'interactions entre toutes les activités économiques, lorsque l'on se focalise sur les interactions qu'entretiennent les activités de l'ESS avec les activités économiques capitalistes et étatiques, on remarque l'existence de 3 grands types d'interaction : les relations de marché, les relations de coopération et les relations partenariales « contre nature ». Ces types conditionnent de façon différente les liens de dépendance et d'indépendance des activités de l'ESS vis-à-vis des autres activités économiques.

2.1. Les relations de marché

Dans le système économique, les activités de l'ESS entretiennent des relations de marché avec les autres types d'activités économiques, notamment avec les activités capitalistes. Ces relations de marché sont de deux ordres : concurrentielles ou commerciales.

Toutes les activités de l'ESS, qui vendent leur production sur le marché qui est le lieu de valorisation de la production à sa valeur marchande, sont en concurrence avec notamment les activités économiques capitalistes. C'est évidemment le cas des coopératives, des groupements de producteurs, des entreprises sociales et des entreprises en autogestion en concurrence avec des entreprises capitalistes produisant les mêmes biens ou services ; les mutuelles avec les compagnies d'assurance, les institutions de microfinance avec les banques commerciales qui commencent à s'intéresser au secteur du micro-crédit... En acceptant de vendre leurs biens et services sur le marché, ces activités de l'ESS acceptent les règles du jeu de la concurrence capitaliste. Le marché étant actuellement dominé par les activités économiques capitalistes, elles sont en mesure d'imposer les règles de la concurrence capitaliste sur le marché. Cependant, sur ce marché capitaliste, la situation des activités de l'ESS est exactement la même que celle des entreprises capitalistes à une exception près : les entreprises sociales.

En effet, les entreprises sociales acceptant d'embaucher des personnes en grande difficulté, marginalisées sur le marché du travail (ce qui leur interdit tout accès à un travail salarié dans une entreprise capitaliste), peuvent bénéficier d'aides spécifiques de l'Etat (emplois aidés) dont les entreprises capitalistes sont de fait exclues. Par ce fait, certaines organisations patronales estiment que les entreprises sociales leur font une concurrence déloyale sur le marché puisqu'elles bénéficient d'une aide étatique particulière. Mais ceci semble être un faux procès, car l'aide financière est consacrée à la prise en charge par l'entreprise sociale des coûts supplémentaires qu'elle supporte du fait de l'embauche de personnes nécessitant un accompagnement individualisé et qui ont une productivité très faible. C'est la raison pour laquelle malgré les plaintes de certaines organisations patronales, l'Etat maintient son aide aux entreprises sociales.

Ainsi, les activités marchandes de l'ESS sont à pied d'égalité avec les activités capitalistes sur le marché. Elles sont souvent aussi efficace (atteindre son objectif au moindre coût) que les entreprises capitalistes d'où l'existence et le développement des coopératives, des mutuelles depuis plus d'un siècle et demi. On fait d'ailleurs souvent le reproche à ces organisations de l'ESS d'avoir adopté les méthodes des entreprises capitalistes pour rester compétitives sur le marché. Cela ne retire rien au fait qu'elles ont une propriété collective des moyens de production et un mode de prise de décision

démocratique. Contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagement citoyen, elles sont avant tout des organisations de l'ESS, même si la concurrence sur le marché avec des entreprises capitalistes les à amener à adopter des méthodes de management et de communication (publicité) qui semblent les éloigner de leur projet fondateur initial.

Elles se font aussi concurrence entre elles sur le marché. Ayant adopté les règles de la concurrence capitaliste, leur attitude vis-à-vis de leur homologue est similaire à l'attitude des entreprises capitalistes entre elles. Alors que la solidarité est le fondement des activités de l'ESS, elles se font entre elles une concurrence souvent féroce sur le marché. Ce fait donne aussi l'impression d'un affaiblissement du projet politique qui a fondé leur existence.

Si les activités marchandes de l'ESS sont en concurrence directe avec les activités capitalistes, pour les activités non-marchandes de l'ESS il en va autrement. Notamment, les Systèmes d'Echange locaux (SEL) ne vendant pas leur production de biens et de services sur le marché ne sont pas en concurrence directe avec les activités capitalistes et les activités marchandes de l'ESS, mais leur font concurrence. En effet, les adhérents des SEL échangent hors marché des biens et des services qui n'achètent pas sur le marché, c'est autant de chiffre d'affaires en moins pour les activités capitalistes et les activités marchandes de l'ESS. Cependant, les échanges au sein des SEL représentent un volume de production extrêmement petit (même pour les truecas en Argentine qui peuvent regrouper des milliers d'adhérents) au regard du volume de production réalisé par les entreprises capitalistes. En conséquence, les échanges au sein des SEL n'ont actuellement aucune répercussion significative sur le fonctionnement du marché dont ils restent totalement indépendants.

Les relations de marché ne se limitent pas aux relations concurrentielles, elles concernent aussi les relations commerciales. Les activités marchandes de l'ESS achètent à leurs homologues ou aux entreprises capitalistes les intrants nécessaires à leur production. Elles peuvent se retrouver en dépendance vis-à-vis de leurs fournisseurs, si ceux-ci sont en position dominante sur le marché considéré.

Elles vendent leurs productions soit aux consommateurs finals, soit à des entreprises capitalistes, soit aux pouvoirs publics. Avec les pouvoirs-publics, elles doivent être en mesure de répondre aux spécificités des appels d'offre. Avec les entreprises capitalistes, elles peuvent se retrouver en dépendance de leur donneur d'ordre. Mais, la création d'une organisation de l'ESS peut rendre plus forts les entrepreneurs individuels face à leurs clients. C'est le cas lors de la formation de coopératives regroupant des producteurs individuels agricoles ou de transformation. Par exemple, lorsque les recycleurs de Porto Alegre se sont regroupés en association, ils ont obtenu un rapport de force plus favorable pour la vendre des métaux récupérés. Ils ont ainsi obtenu une meilleure rémunération de leur travail.

En fin de compte, on remarque que les relations de marché qu'entretiennent les activités de l'ESS entre elles et avec les activités capitalistes ne les distinguent en rien des activités capitalistes. Sur le marché, elles jouent exactement le même rôle que les entreprises capitalistes, sachant que pour survivre sur le marché, la production doit être rentable et répondre à une demande solvable.

Pourtant, il est important de distinguer les activités de l'ESS qui dans leur objectif souhaitent répondre à une demande insolvable selon les critères capitalistes. Les institutions de microfinance qui offrent des micro-crédits à des populations exclues du système bancaire traditionnel en est un exemple typique. Mais ces institutions ont prouvé qu'une demande insolvable selon les critères capitalistes peut devenir solvable, si la production est correctement adaptée aux populations concernées, d'où un intérêt

très marqué aujourd'hui par les banques capitalistes et par les grandes banques coopératives pour fournir des micro-crédits à des populations pauvres.

Avec les activités capitalistes, les activités marchandes de l'ESS entretiennent exclusivement des relations de marché qu'elles soient concurrentielles ou commerciales. Avec les activités étatiques, elles ont souvent des relations de coopération.

2.2. Les relations de coopération

Certaines activités de l'ESS, notamment celles mises en œuvre par des associations cherchant à œuvrer pour l'intérêt général établissent des relations de coopérations avec l'Etat, la coopération étant entendue ici : comme la conjugaison des moyens (ressources marchandes provenant de la vente de la production sur le marché et non-marchandes provenant de subventions versées par l'Etat) et des efforts (ressources non monétaire liées au travail des bénévoles) afin d'obtenir quelque chose dont le résultat n'est pas à priori défini.

Dans leur territoire, des citoyens prenant conscience de l'existence de besoins non satisfaits vont créer et développer collectivement une activité purement économique, sociale ou culturelle. Pour la mise en œuvre et la survie de l'activité, l'association peut vendre sa production sur le marché, faire appel au travail de bénévole et établir des relations de coopération avec l'Etat qui s'engage à subventionner l'activité si celle-ci à pour objectif de servir l'intérêt général. C'est ainsi que des crèches parentales, des associations d'insertion, des associations intermédiaires ... au Nord, des écoles communautaires, des cases de santé ... au Sud bénéficient de l'aide financière de l'Etat. Dans cette relation de coopération financière, l'initiative provient des citoyens qui demandent l'aide financière de l'Etat.

Lorsque la relation de coopération est uniquement financière, l'activité de l'ESS peut rentrer en concurrence avec les activités étatiques (les écoles de l'enseignement libre sous contrat avec l'Etat en France) ou avec les activités capitalistes (les associations d'insertion).

Mais, dans de nombreux cas, la coopération n'est pas uniquement financière. Souvent, les associations vont travailler en collaboration et en complémentarité avec les services de l'Etat. Il s'agit alors d'une vraie coopération dans laquelle les services de l'Etat et les associations conjuguent leurs moyens et efforts afin d'obtenir quelque chose dont le résultat n'est pas à priori défini. C'est le cas par exemple des associations d'aide aux personnes. Ces associations qui établissent des relations de collaboration avec les services de l'Etat n'ont généralement pas de ressources marchandes, leurs ressources monétaires proviennent soit des dons financiers d'individu, soit des subventions de l'Etat.

La part relative de ces deux sources de ressources monétaires définit la dépendance financière de l'association vis-à-vis de l'Etat. Mais cette dépendance n'est jamais totale, car les associations ont aussi des ressources propres, notamment des ressources non monétaires. De plus la décision de faire appel aux subventions de l'Etat est une décision prise démocratiquement au sein de l'association.

Dans le cas contraire où l'association n'a pas de bénévoles, ne peut pas vendre sa production sur le marché, n'a pas de donateurs privés, il s'agit d'une simple délégation de services publics. L'activité est alors une activité étatique même si elle est portée par une association.

La collaboration entre les activités de l'ESS et les services de l'Etat peut être très approfondie s'inscrivant dans des politiques publiques. La définition de ces politiques publiques se réalise de deux façons différentes ayant des conséquences sur l'autonomie des activités de l'ESS concernées. Elles peuvent être définies au préalable par l'Etat. Les associations inscrivant alors leurs activités dans cette politique préétablie, elles ont peu d'autonomie par rapport au politique. Mais dans certain cas, c'est la

coopération entre l'activité de l'ESS et les services publics, qui est le fondement de la politique publique établie à posteriori, car elle devient indispensable à la poursuite et au développement de l'activité concernée. Dans ce cas là, l'innovation sociale réalisée par l'association impulse l'établissement de nouvelles politiques publiques. « Ainsi en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles, des initiatives ont développé des pratiques et des conceptions qui ont ensuite été reprises par le législateur » (L Gardin et J-L. Laville, 2009, p.302) L'association porteuse de l'innovation sociale semble-t-il bénéficierai alors d'une certaine autonomie par rapport au politique.

Dans les relations de coopération entre les activités de l'ESS et les activités étatiques, le risque pour les activités de l'ESS est leur indépendance financière et leur autonomie face au politique. Mais, comme elles ont un fonctionnement démocratique, normalement ce risque est parfaitement connu, accepté, assumé par les membres de l'association pour la survie financière de l'association et l'atteinte des objectifs qu'ils se sont fixés. Il s'agit d'une dépendance volontaire.

Les activités de l'ESS n'ont pas uniquement des relations de marché et des relations de coopération avec les autres types d'activités économiques, elles ont aussi des relations partenariales.

2.3. Les relations partenariales « contre nature »

Des activités de l'ESS ont créé des activités capitalistes pour avoir accès à des ressources marchandes ou pour profiter d'opportunités de marché. Il en résulte un partenariat qui associe la logique capitaliste avec la logique solidaire, ce qui ressemble fort à un partenariat « contre nature ».

L'expérience de l'Institut de Recherches et d'Applications aux méthodes de développement (IRAM), ONG de développement est un exemple intéressant. L'association IRAM a créé une société commerciale à but lucratif qui recherche des profits. Cette société commerciale est en autogestion depuis sa création et est totalement et exclusivement au service de l'association. Les salariés de la société commerciale la gèrent collectivement et démocratiquement et sont membres de l'association qui détient le capital de la société. L'association étant à but non lucratif, elle n'est pas autorisée à redistribuer les bénéfices de la société commerciale qui permettent le financement des projets de l'association. Dans ce type de cas, la création d'une activité capitaliste est au service du projet associatif. Ce partenariat est dominé par la logique solidaire.

On retrouve ce même cas de figure avec les associations d'insertion : elles développent une activité marchande qui cherche à faire des profits sur le marché. Mais ces profits ne sont pas accaparés de façon individuelle, ils sont utilisés pour le projet social, environnemental de l'association. Ici aussi, le partenariat entre l'activité capitaliste et l'activité solidaire est dominé par la logique solidaire.

On peut aussi évoquer les entrepreneurs sociaux des pays du Sud, notamment en Afrique de l'Ouest, qui développent des activités capitalistes, mais au service d'une activité d'intérêt général (Adeline Defer, 2009).

Dans ces partenariats à priori « contre nature » qui associe étroitement une activité capitaliste avec une activité solidaire, la logique solidaire l'emporte largement sur la logique capitaliste. Cette dernière est totalement subordonnée à la logique solidaire. Ainsi, l'activité capitaliste est totalement détournée de sa fonction première, elle est récupérée totalement par l'activité solidaire.

Dans d'autres cas, l'activité capitaliste créée à vocation à rapporter le plus de profit possible pour accroître les fonds propres de l'activité de l'ESS, c'est par exemple le cas lorsque les coopératives bancaires créent des filiales à but lucratif. Dans ces partenariats qui associent aussi une activité

capitaliste à une activité de l'ESS, la logique capitaliste peut l'emporter sur la logique solidaire, même si c'est l'organisation sociale et solidaire qui détient le capital de l'organisation capitaliste. Le motif d'enrichissement devient beaucoup plus fort que le motif de solidarité et/ou de partage. L'organisation de l'ESS perd alors en quelque sorte « son âme », même si elle conserve un fonctionnement démocratique, elle tend à adopter un projet politique plus proche du libéralisme et de l'individualisme méthodologique que de la solidarité et de la coopération. Le projet fondateur de l'organisation de l'ESS semble s'estomper, oublié par les dirigeants actuels de l'organisation. Mais les fondamentaux de l'organisation sont toujours là : propriété collective des moyens de production et fonctionnement démocratique.

Ainsi, dans les partenariats « contre nature », on observe l'existence de deux types d'association entre une activité capitaliste et une activité de l'ESS. Dans le premier type, l'organisation de l'ESS reste indépendante de la logique capitaliste, l'activité capitaliste est utilisée pour atteindre les objectifs sociaux et solidaires de l'organisation. Dans le deuxième type, l'organisation de l'ESS se soumet à la logique capitaliste de façon volontaire. Même si elle paraît difficile, cette soumission est réversible, car elle dépend des décisions prises démocratiquement par l'ensemble des membres de l'organisation, mais pour cela il faut qu'une majorité des membres en ait la volonté.

Dans cette description de l'aspect fonctionnel du système économique, qui n'est qu'une ébauche d'une réflexion récente et qui doit être approfondie, les activités de l'ESS au travers des interactions qu'elles entretiennent avec les activités capitalistes et étatiques, globalement ne sont ni dépendantes, ni inféodées aux autres types d'activités. Dans le fonctionnement du système économique, la plus part d'entre-elles sont autonomes (sauf les activités de l'ESS qui dans leurs relations de marché et de coopération acceptent de se soumettre par contrat à un donneur d'ordre). Cette autonomie leur permet de proposer à la société un modèle alternatif de développement économique.

Conclusion

Porteuses d'un projet politique solidaire et coopératif dans la structure du système économique et globalement autonomes dans le fonctionnement du système économique, les activités de l'ESS offre à leur société un modèle alternatif de développement économique fondé sur la démocratisation de l'économie à partie d'engagement citoyen.

Ce modèle prend des formes multiples qui sont autant de systèmes de l'espace des activités de l'ESS au sein du système économique.

Il y a d'abord les entreprises en autogestion, les coopératives et les groupes de production. Sous leur aspect structurel, ils sont nettement différents des activités capitalistes et étatiques. La prise des risques de l'investissement est collective et solidaire et les décisions sont prises démocratiquement. Sous leur aspect, fonctionnel, quasiment rien ne les distingue des activités capitalistes.

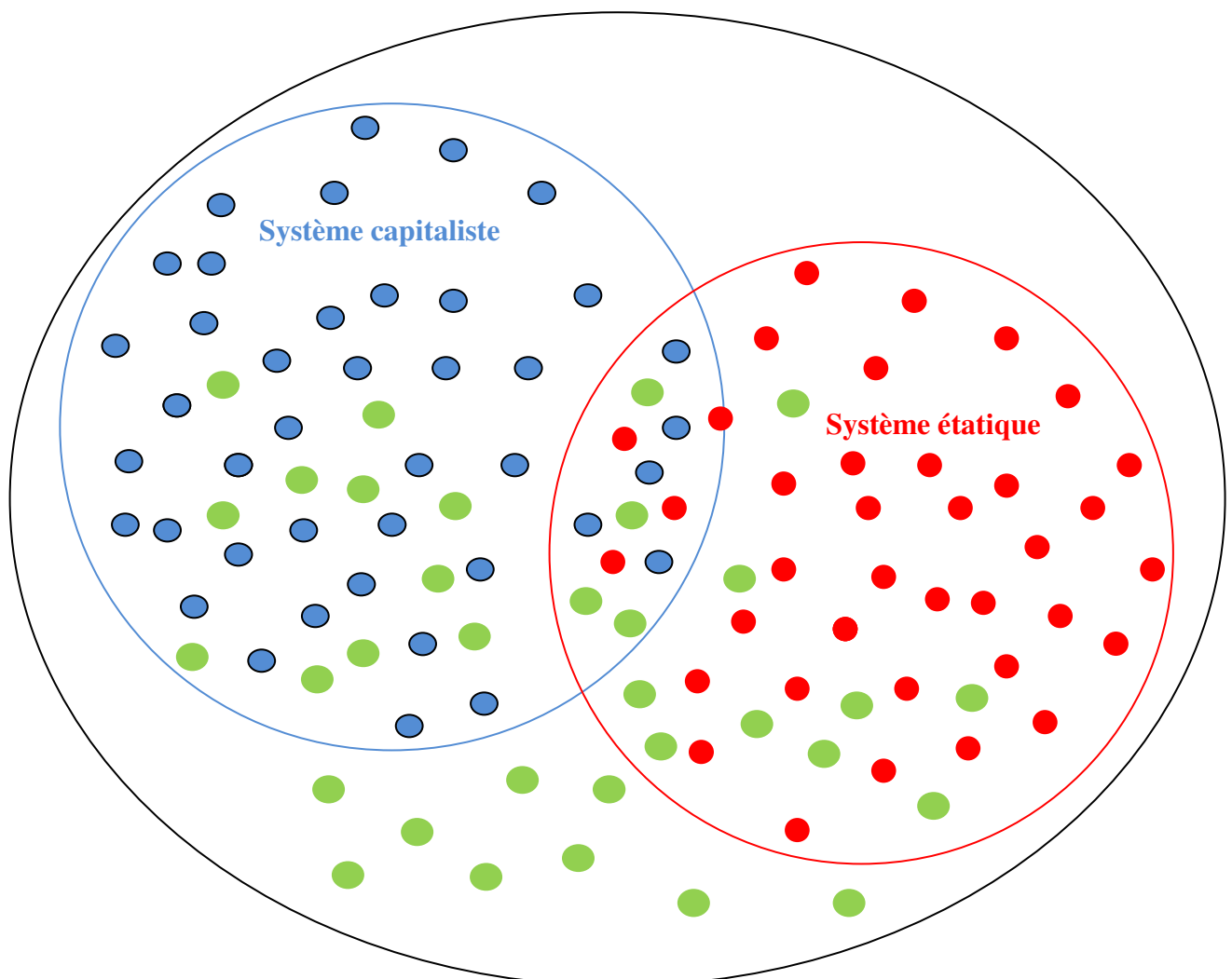
Il y a ensuite les entreprises sociales et les mutuelles. Sous leur aspect structurelle, elles sont très proches des entreprises en autogestion, des coopératives ou des groupes de production. Sous leur aspect fonctionnel, leurs objectif social et de travailler pour l'intérêt général les amènent à collaborer étroitement avec les services étatiques, par contre sur le marché leur comportement est proche de celui des activités capitalistes.

Enfin, il y a les SEL et les groupes d'entraide. Sous leur aspect structurel, comme les autres activités de l'ESS, ils se démarquent nettement des activités capitalistes. Fonctionnant hors marché, à la différence des autres activités de l'ESS, ils sont les seuls à offrir un modèle de fonctionnement véritable alternatif au modèle capitaliste.

Ces formes, éléments de base de l'espace des activités de l'ESS, forment-elle un système ? Y a-t-il un système économique social et solidaire, comme il y a un système économique capitaliste ? D'un premier abord la réponse semble positive puisque l'espace des activités de l'ESS au sein du système économique a bien une finalité : la démocratisation de l'économie. Mais à y regarder de plus près, cela est moins évident. Les interactions dynamiques entre les différentes organisations de l'ESS sont quasi-inexistantes. Elles ont des interactions dynamiques avec les activités capitalistes, avec les activités étatiques, mais pas entre-elles. L'espace de l'ESS ne forme donc pas un tout, une totalité.

Au sein du système capitaliste, les entreprises pour organiser leurs interactions dynamiques en fonction d'une finalité (l'accumulation du capital) utilisent le marché. Au sein du système étatique, les pouvoirs publics pour organiser les interactions dynamiques entre les activités étatiques en fonction d'une finalité (l'intérêt général) utilisent la planification. Au sein de l'espace de l'ESS, les organisations n'ont pas d'outil (il reste à l'inventer) pour organiser leurs interactions dynamiques en fonction de leur finalité.

Schéma 4 : les sous-systèmes du système économique



- Activités économiques capitalistes
- Activités économiques étatiques
- Activités de l'économie sociale et solidaire

Au regard du schéma 4, les activités de l'ESS ne formant pas un système, elles se retrouvent happer soit par le système capitaliste, soit par le système étatique, seules les activités hors marché et n'ayant pas de relations de coopération avec l'Etat sont en dehors des deux sous-systèmes du système économiques.

Tant que l'espace de l'ESS au sein du système économique ne formera pas un système alternatif au système économique capitaliste et au système économique étatique. Son modèle alternatif de développement économique ne pourra pas vraiment se développer.

Bibliographie

- Crozier M. et Friedberg E. (1981), *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Le point Seuil, France, 1981, 500 p.
- De Rosnay J. (1975), *Le macroscope*, Collection Point, Le seuil, Paris, 351p.
- Defer A (2009), *Les projets d'entrepreneuriat social dans les pays en voie de développement : Atouts et limites d'une approche entrepreneuriale dans la résolution de problèmes socio-économiques*, Mémoire de Master 2 : Analyse de projets, Faculté des Sciences économiques, Université de Rennes 1, 164p.
- Durand D (1994), *La systémique, Que sais-je ?*, PUF, France, 128p.
- Gardin L et Laville J-L (2009), *Entreprises sociales et nouvelles solidarités en Europe*, in J-L Laville et P. Glémain, « *L'économie sociale et solidaire aux prises avec la gestion* », Desclée De Brouwer, Paris, pp. 291-376.
- Hoarau C. et Laville J-L (2008), *La gouvernance des associations*, ERES, Toulouse, 304p.
- Laville J-L (2010), *Politique de l'association*, Economie Humaine, Seuil, Paris, 359p.
- Laville J-L et Glémain P (2009), *L'économie sociale et solidaire aux prises avec la gestion*, Desclée De Brouwer, Paris, 480p.
- Nyssens M. (2008) *Les analyses économiques des associations*, in C. Hoarau et J-L Laville, « *La gouvernance des associations* », ERES, Toulouse, pp.29-51.
- Polanyi K. ((1957) 1975), *L'économie en tant que procès institutionnalisé*, in K. Polanyi et C. Arnsberg, *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Larousse université, Paris, pp. 239-260.